



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU
MAIRE AGISSANT PAR DÉLÉGATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Décision n°2025DEC010

Date de mise en ligne sur le site internet de la Ville : 11/07/2025

Objet : Don de mobiliers à l'association « Jekids »

Le Maire de la Ville de Cugnaux,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22 ;

Vu la délibération n°078 du 17 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a donné délégation au Maire à hauteur de 4600 € ;

Considérant que la Ville a en stockage des mobiliers sportifs amortis, de valeur nulle, vétustes et voués à être mis au rebus ;

Considérant que l'association « Jekids » a pour objet selon ses statuts « l'organisation et la pratique d'activités sportives en salle ou en plein air »

DÉCIDE

Article 1 :

De donner à l'association « Jekids » les mobiliers référencés ci-après :

- 2 tapis plats de réception (grande taille)
- 2 tapis plats de réception (taille moyenne)
- 2 tapis trapézoïdales

Article 2 :

La présente décision sera applicable après la mise en ligne sur le site internet de la Commune et transmission au représentant de l'État dans le département

Cugnaux, le 10 juillet 2025

Pour extrait conforme

Le Maire,

Albert SANCHEZ